

Salaires : rien de nouveau, c'est toujours 150 euros !

Après la réunion avortée du 20 octobre 2006 (convocation quelques heures avant, majorité des syndicats absents), la Direction a réuni tous les syndicats ayant déposé des préavis de grève le 23 octobre 2006 à 10h.

La Directrice des Ressources Humaines a réaffirmé son souci du dialogue social et de la négociation, la problématique de la rémunération étant, selon elle, à traiter au travers des préavis et de la Négociation Annuelle Obligatoire.

Après avoir rencontré chaque syndicat, pour s'assurer de la nature de la revendication, elle a proposé les dispositions suivantes :

- ✓ augmentation de 30 euros mensuels au 1^{er} janvier 2006, }
- ✓ augmentation de 20 euros mensuels au 1^{er} juillet 2006, } soit 50 euros
- ✓ maintien de l'enveloppe G&T telle que disponible en 2005 (avec volonté de traiter ce dossier en 2006),
- ✓ négociation ouverte sur les bas salaires,
- ✓ négociation sur la prime de sujétion avec mesures prenant effet au 1^{er} janvier 2007,
- ✓ maintien des mesures concernant l'abattement de zone.

L'ensemble des syndicats ayant déposé des préavis de grève de 59 minutes a pris acte de ces « propositions » et souhaité continuer à négocier dans ce cadre.

Pour la CFDT et le SNJ, le dispositif proposé est loin de correspondre au 150 euros mensuel demandés :

- ✓ l'augmentation de 50 euros, scindée en deux phases, n'est pas très différente de ce qui a déjà été proposé (2% pour les bas salaires, 1% pour les autres). De plus, les mesures en juillet provoquent un effet report sur 2007, donc moins d'argent disponible pour l'exercice suivant,
- ✓ l'enveloppe G&T reste identique alors que de nombreux accords d'entreprise sont ponctionnés sur cette masse. Les mesures prenant effet au 1^{er} janvier 2006, en tout état de cause, est-il nécessaire de les distribuer dans la précipitation avant la fin de l'année ?
- ✓ rien ne garantit que les primes de sujétion, dont les minima n'ont pas évolué depuis 13 ans seront révisées à la hausse.

Le dossier bas salaire est complexe et doit s'analyser en parcours de carrière, pas en mesurette destinées à calmer les esprits.

Bref, l'écart entre les 150 euros demandés et ce qui est proposé aux salariés justifie le maintien des préavis de grève et incite à renforcer la mobilisation pour que les personnels voient enfin réparé de manière significatif le préjudice subi par le blocage du point d'indice.

La CFDT et le SNJ appellent donc au renfort de la mobilisation en participant à tous les préavis de 59 minutes déposés par les organisations syndicales.